



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

MT07080 Éthanol 95°

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Ethanol 95% v/v

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
0387 9514 77

Dénomination:

Ethanol 95% v/v

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Éthanol 95% v/v

Formule: $\text{CH}_3\text{CH}_2\text{OH}$ M. = 46,07 CAS [64-17-5]

EINECS 200-578-6 CEE 603-002-00-5

3. Identification des dangers

Facilement inflammable.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Ne pas administrer d'émétiques. Ne pas administrer de charbon animal. Ne pas boire de lait. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

—

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déposer au niveau du sol. Risque d'inflammation par accumulation de charges électrostatiques.

5.4 Équipements de protection:

—

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

—

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

—

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limité d'exposition:

MAK 1000 ml/m³ - 1900 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire

approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Porter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Caractéristique.

Point d'ébullition: 78,5°C

Point de fusion: -114,1°C

Point d'inflammation: +14°C

Température d'auto-ignition: ~425°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 3,5 / 15 vol. %

Pression de vapeur: (20°C) 59 mbar

Densité (20/4): 0,81

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Métaux alcalins. Oxydes alcalins. Agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

—

10.4 Information complémentaire:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 7060 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des muqueuses légères. Risque d'absorption cutanée.

Par contact oculaire: Irritation légère.

Par ingestion: Peut provoquer nausées, vomissements.

Effets systémiques: ébriété, vertige, narcose, paralysie respiratoire.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

—

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC 50(mg/l) :

Bactéries(Photobacterium phosphoreum)= 47000mg/l ;Classification :Tox.

Bactéries(Ps. putida)= EC₀<6500mg/l ;Classification :Tox.

Algues(Sc. quadricauda)= EC₀<5000mg/l ;Classification :Tox.

Algues(M. aeruginosa)= EC₀<1450mg/l ;Classification :Tox.

Crustacés(Daphnia Magna)= EC₀<7800mg/l ;Classification :Tox.

Poissons= >10.000mg/l ;Classification :Tox. ou peu tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique= Bas

Risque pour le milieu terrestre= Bas

12.2.3 - Observations:

Composé non écotoxique si la concentration du déversement n'est pas très forte.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: ————

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ————

12.3.4 - Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

—————

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque= ————

12.4.3 - Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Produit non polluant.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre(ADR/RID)

Dénomination technique: Ethanol en solution

ONU 1170 Classe: 3 Paragraphe et lettre: 3b

Maritime(IMDG):

Dénomination technique: Ethanol en solution

ONU 1170 Classe: 3.2 Groupé d'emballage: II

Aérien(ICAO -IATA):

Dénomination technique: Ethanol

ONU1170 Classe:3 Grouped'emballage: II
Instructions de l'emballage: CAO307 PAX305

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Facilement inflammable

Phrases R: 11 Facilement inflammable.

Phrases S: 7-16 Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Numéro d'indice CEE: 603-002-00-5

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.